

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 décembre 1980.

## RAPPORT

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires étrangères et des Forces armées (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, autorisant l'approbation d'un **Accord de coopération économique, technique, scientifique et culturelle** entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République de Guinée équatoriale,***

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Meunard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Allières, Philippe Machefer, Francis Palméro, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Bolin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguine, Louis Erives, Michel Caldaques, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jean Desmarests, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gaud, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Matraja, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spénaie, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1923, 2047 et In-8° 381.

Sénat : 126 (1980-1981).

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages.</b>
	<u>      </u>
<b>1. Aperçu sur la Guinée équatoriale :</b>	
a) Géographie .....	<b>3</b>
b) Situation économique .....	<b>3</b>
<b>2. Analyse de l'accord .....</b>	<b>4</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>5</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi qui nous est soumis tend à autoriser l'approbation d'un Accord économique, technique, scientifique et culturel entre la France et la Guinée équatoriale. C'est le premier Accord conclu par la France avec ce pays, qui est une ancienne possession espagnole.

Depuis son indépendance en 1968, ce pays a connu une dictature sanguinaire dirigée par M. Macias Nguéma, qui a été renversé le 3 août 1979, laissant le pays exsangue.

Le nouveau Gouvernement s'est adressé à l'ensemble des pays industrialisés et au premier chef à l'Espagne en tant qu'ancienne métropole, afin de restaurer le pays ruiné. Le Gouvernement français a répondu pour sa part favorablement à la demande qui nous était adressée.

## 1. La Guinée équatoriale.

### a) Géographie.

Ce petit pays de 400 000 habitants et de 28 000 kilomètres carrés comprend deux parties distinctes : la province du Rio Muni, sorte d'enclave sur le continent africain entre le Cameroun et le Gabon, et l'île de Bioko, située à quelque distance au Nord-Ouest de l'océan Atlantique où se trouve la capitale, Malabo.

En 1979, plus du tiers des 1 000 000 habitants de la Guinée équatoriale vivaient en dehors des frontières, chassés par la misère qu'y avait instaurée le Président Macias.

### b) Situation économique.

Jusqu'en 1968, date de l'indépendance, l'économie de la Guinée équatoriale, étroitement liée à celle de l'Espagne, était prospère. Les cultures d'exportation, le cacao, le café, l'exploitation forestière, assuraient au pays un commerce extérieur largement excédentaire. La pêche et l'activité industrielle étaient également développées. Le revenu par habitant était un des plus élevés d'Afrique et celui de Bioko était même supérieur à celui de bien des provinces

espagnoles. Onze ans de dictature de Macias ont conduit le pays à la ruine. Les plantations de cacao, abandonnées par les Espagnols en 1969 puis par les Nigériens en 1975, ont vu leur production considérablement décroître. Les exportations de bois ont cessé. La pêche, interdite aux Guinéens, a été confiée à l'U. R. S. S. et la plupart des industries ont fermé leurs portes.

Au total, en 1978, les exportations ne représentaient plus en volume que le cinquième de ce qu'elles étaient en 1970.

Riche de son cacao, de son café, de ses bois et potentiellement de ses ressources touristiques, minières et pétrolières, la Guinée équatoriale peut cependant redevenir l'un des pays les plus prospères d'Afrique.

Le nouveau Gouvernement, dirigé par le lieutenant-colonel Obiang, semble vouloir s'atteler à la tâche de reconstruction et a fait appel à un certain nombre d'aides extérieures.

## **2. L'Accord de coopération entre la France et la Guinée équatoriale.**

Jusqu'en 1979, l'aide française à la Guinée équatoriale, relativement faible d'ailleurs, s'exerçait à travers le Ministère des Affaires étrangères. L'Accord de coopération qui nous est soumis a été négocié par le Ministère français de la Coopération. Il pose les principes selon lesquels est organisée la coopération économique, technique, scientifique et culturelle entre les deux pays en vue d'assurer plus particulièrement la réalisation des programmes de développement de la Guinée équatoriale. Il concerne notamment :

- la réfection du port de Malabo ;
- la mise en route d'une première tranche de prospection minière ;
- la fourniture de filets de pêche et de moteurs hors bord pour équiper les pirogues.

D'autres projets sont à l'étude concernant notamment l'amélioration des aéroports de Malabo et de Bata, l'entretien des routes, le développement du tourisme, la construction d'un barrage sur le rio Hilachi et l'amélioration des cultures (maraîchères, café, bananes), ainsi que la construction d'une ferme pilote.

Des sondages ont été faits au large des côtes équato-guinéennes avec la participation de compagnies françaises telles que Elf-Aquitaine et la Compagnie française des pétroles, sondages qui auraient donné des résultats positifs.

Pour aider à la réalisation de ces actions, le Gouvernement français s'engage à mettre à la disposition du Gouvernement de Guinée équatoriale des experts français auxquels sont reconnus les avantages généralement accordés au personnel d'assistance technique (exonérations fiscales, logement, possibilité d'importer en franchise leurs biens, immunité de juridiction pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions). Le statut qui est accordé à nos coopérants est proche de celui dont bénéficient nos assistants techniques en poste en Afrique francophone. L'Accord est conclu pour une période de deux ans mais pourra être prorogé par tacite reconduction.

Il convient de noter que l'aide accordée à la Guinée équatoriale en 1980 a atteint le chiffre de 13 millions de francs. Cette aide devrait s'amplifier en 1981.

\*  
\* \*

Votre Commission des Affaires étrangères vous demande d'adopter le projet de loi qui nous est soumis.

## PROJET DE LOI

*(Texte adopté par l'Assemblée Nationale.)*

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération économique, technique, scientifique et culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, signé à Paris le 28 novembre 1979, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

---

(1) Voir le document annexé au numéro 1923 de l'Assemblée Nationale.